



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des affaires
européennes**

Grâce à l'Europe, le numérique n'est plus un espace sans foi ni loi !

L'Europe fait figure de pionnière au niveau mondial en ce qui concerne les droits des citoyens en ligne. En plus de renforcer les compétences numériques des citoyens, d'améliorer la couverture internet haut débit, elle a pris des mesures ambitieuses pour réguler l'activité des plateformes numériques, ou encore le développement rapide de l'intelligence artificielle, ouvrant la voie à une régulation mondiale.



©Site économie.gouv/ © Epictura / Khakimullin

L'Union européenne agit afin que les citoyens qui utilisent les grandes plateformes du numérique, majoritairement non européennes, bénéficient à la fois de contenus soumis à une plus ample modération mais aussi de la protection de leurs données personnelles.

- **Les utilisateurs européens seront désormais moins soumis** à des contenus comportant des discours de haine, propageant la désinformation, ou considérés comme du cyberharcèlement. Cela est rendu possible par le règlement sur les services numériques (*Digital services act - DSA*) qui a défini des principes de base qui s'imposent à toutes les entreprises numériques en Europe, et des règles plus strictes pour les grandes plateformes ou très grands moteurs de recherche de plus de 45 millions d'utilisateurs.
- En effet ces dernières ont une grande responsabilité dans les contenus qui sont diffusés et ne peuvent pas être considérées comme de simples intermédiaires. En termes de modération, les plateformes en ligne doivent proposer aux internautes un outil leur



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des affaires
européennes**

permettant de **signaler facilement les contenus illicites**. Une fois le signalement effectué, elles doivent rapidement retirer ou bloquer l'accès au contenu illégal.

- L'Union européenne les oblige également à faire la lumière sur leurs **systèmes de recommandation** de contenus aux utilisateurs, à expliquer **le fonctionnement des algorithmes** qu'elles utilisent pour recommander certains contenus publicitaires en fonction du profil des utilisateurs. Elles seront enfin tenues d'analyser tous les ans les **risques systémiques qu'elles génèrent** (sur la haine et la violence en ligne, les droits fondamentaux, le discours civique, les processus électoraux, la santé publique...) et de prendre les mesures nécessaires pour atténuer ces risques (respect de codes de conduite, suppression des faux comptes, visibilité accrue des sources d'information faisant autorité...);
- En tant qu'utilisateurs des plateformes numériques, les européens ont désormais le droit de savoir comment leurs données sont utilisées, collectées et protégées par celles-ci.
- Les contenus terroristes font l'objet d'une attention particulière et l'Union européenne a mis au point plusieurs outils pour prévenir la radicalisation en ligne. Le règlement dit "TCO" pour "*terrorist content online*" permet désormais aux 27 États européens d'imposer aux hébergeurs installés dans cet État le retrait dans l'heure des contenus terroristes ou leur blocage dans toute l'Union européenne.

L'Union européenne s'est attachée à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, mais aussi réguler l'usage de technologies émergentes qui bouleverseront le monde de demain.

- L'Union européenne s'est attaquée aux pratiques anticoncurrentielles des géants d'internet, en particulier des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). En 2018 déjà, la Commission européenne, au regard du droit de la concurrence, infligeait une amende record de 4,3 milliards de dollars, à l'entreprise Google pour avoir abusé de la position dominante de son système d'exploitation Android. Le droit de la concurrence, qui sanctionne a posteriori des ententes ou des abus de position dominante, ne suffisait toutefois plus à lui seul à réguler efficacement le marché numérique. Le règlement sur les marchés numériques (*Digital markets act - DMA*), permet désormais un contrôle a priori qui vient compléter le droit de la concurrence pour contraindre les géants d'internet à modifier en profondeur leur comportement.



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des affaires
européennes**

- Avec le **règlement sur l'intelligence artificielle (IA)**, l'Europe est le premier continent (et le seul jusqu'ici) à se doter d'une réglementation spécifique sur l'IA, axée sur les **utilisations à haut risque**. Ce règlement interdit par exemple les systèmes d'IA destinés à évaluer ou à établir un classement de la **fiabilité de personnes en fonction de leur comportement social** ou de **caractéristiques personnelles** et pouvant entraîner un traitement préjudiciable injustifié ou disproportionné. Le texte précise l'interdiction des systèmes de **catégorisation biométrique** utilisant des caractéristiques sensibles (opinions politiques, religieuses, philosophiques, orientation sexuelle...). En parallèle, l'Union se mobilise pour **développer des acteurs européens de l'IA** et a mobilisé 3 milliards d'euros pour la recherche et le développement dans ce domaine.
- La Commission a introduit un **règlement sur la cyberrésilience** qui établit des exigences de cybersécurité pour tous les produits matériels et logiciels mis sur le marché européen, des babyphones aux jeux vidéo en passant par les pare-feux et les routeurs.

L'Europe reconnaît toute la valeur ajoutée du numérique dans nos vies et favorise son développement sécurisé.

- Au cours de cette législature, **l'investissement de l'Europe dans le numérique** a été plus important que jamais. Aujourd'hui, 8 Européens sur 10 bénéficient d'un accès au réseau 5G. Environ 56 % de l'ensemble des foyers de l'Union européenne sont connectés à la fibre optique. L'Union européenne finance son déploiement à travers le Fonds européen de développement régional (FEDER) et vise l'élimination des zones blanches.
- Afin de permettre aux Européens de disposer d'une identité numérique sûre et sécurisée, la Commission européenne a proposé un nouveau **portefeuille d'identité numérique**. À partir de la fin de 2026, le portefeuille permettra aux citoyens européens de disposer d'une **identité numérique sécurisée qui protège les données à caractère personnel**.



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des affaires
européennes**

Pour aller plus loin : stratégies, directives, règlements, communications, plans d'actions et cadres stratégiques

[Règlement du parlement européen et du conseil modifiant le règlement \(ue\) n° 910/2014 en ce qui concerne l'établissement d'un cadre européen relatif à une identité numérique](#) – juin 2021

[Règlement \(ue\) 2022/868 du parlement européen et du conseil portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement \(ue\) 2018/1724 \(règlement sur la gouvernance des données\)](#) - mai 2022

[Règlement 2022/1925 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives \(UE\) 2019/1937 et \(UE\) 2020/1828 \(règlement sur les marchés numériques\)](#) – septembre 2022

[Règlement 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE \(règlement sur les services numériques\)](#) - octobre 2022

[Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle \(législation sur l'intelligence artificielle\) et modifiant certains actes législatifs de l'union](#) – avril 2021

[Règlement du parlement européen et du conseil concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant le règlement \(UE\) 2019/1020](#) – septembre 2022

Les outils financiers principaux mobilisés

[Horizon Europe](#)

[Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#)

[Banque européenne d'investissement](#)

[NextGenerationEU](#)

Autres sources

Le Monde - [Google devra bien payer une amende de 4,1 milliards d'euros à la justice européenne pour non-respect de la concurrence](#) 14 septembre 2022

Vie publique - [DMA : le règlement sur les marchés numériques veut mettre fin à la domination des géants du Net](#) – 05 mars 2024

Vie publique - [Intelligence artificielle : le cadre juridique européen de l'IA en 5 questions](#) – 04 avril 2024